

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

ID : 059-215902123-20220715-22\_07\_15DB94SZ-DE

DEPARTEMENT  
DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE  
COMMUNE  
D'ESTAIRE

Séance du 15 juillet 2022

**Séance du 15 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 juillet à 11 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Dimitri DUQUENNE, Anaïs BUISSON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON et Alexandra LEGRAND.

**Procurations :**

Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Bruno FICHEUX  
Madame Béangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND  
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Dimitri DUQUENNE  
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE  
Monsieur Romain BUISINE à madame Anaïs BUISSON  
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE OREC  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND  
Monsieur Eric DEWULF à madame Francine MOURIKS  
Madame Louise SAINTENOY CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Yves COLPAERT

**Absents :** Monsieur François-Xavier HENNEON et madame Camille SPETEBROOT  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel DEHAENE

**Délibération n° 94/98 – 07/2022.**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Recrutement d'un stagiaire – Convention de parrainage - CESACOM**

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Considérant que dans le cadre du développement des outils de communication (Estaires TV, site internet, Facebook, l'application, bulletins municipaux, panneaux lumineux), la municipalité souhaite renforcer le service de communication en ayant recours à un stagiaire poursuivant des études supérieures alternées en communication CESACOM à Lille.

Afin de contractualiser le partenariat entre l'école de formation, le stagiaire et la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de parrainage fixant les modalités de participation et définissant les obligations et les engagements de la collectivité ainsi que sa participation financière. Ainsi la collectivité s'engage à accueillir dans les meilleures conditions le stagiaire en question et à veiller à ce que les missions qui lui seront confiées soient en adéquation avec les objectifs de formation suivie, à savoir :

- définir une stratégie de communication globale,
- conseiller et développer des solutions innovantes,
- coordonner et mettre en œuvre la communication.

La commune s'engage également à gratifier le stagiaire et ce, conformément au décret 2014-1420 du 27 novembre 2014 et à participer au financement du coût de la formation d'un montant forfaitaire de 4800 € payable en 3 fois selon un échéancier défini par l'organisme de formation. La convention de stage sera conclue pour une durée de 11 mois à une fois le recrutement effectué et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'étudiant percevra une gratification correspondant à 3,90 €/heure soit environ 3 603,60 € pour la durée du stage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**

- **de donner** un accord de principe au recrutement d'un stagiaire selon les modalités précitées.
- **d'approuver** la convention de stage à venir avec le CESACOM une fois le recrutement effectué ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le  
Le Maire,  
Bruno FICHEUX

Fait à Estaires, le 15 juillet 2022  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno FICHEUX

